



Joint brief of the World Bank, FAO, ILRI, AU-IBAR with support from the Gates Foundation, 2010-2013

Issue 2

Collecte de données de routine en Ouganda

Le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche en Ouganda (MAAIF) - comprenant le Département de la commercialisation et de la production animale et le Département de la santé animale et de l'entomologie sous la direction des ressources animales - est habilité à formuler et à mettre en œuvre les politiques, les plans et les programmes du secteur de l'élevage, ainsi qu'à contrôler et gérer les épidémies de maladies animales.

Pour le mandat du MAAIF, des données et des statistiques d'élevage fiables sont décisives. Elles sont issues de plusieurs sources, y compris les dossiers administratifs, les enquêtes et les recensements.

- (i) D'une manière régulière, les autorités locales des districts d'un pays collectent les données de l'élevage pour les archives administratives.
- (ii) Des enquêtes agricoles sont réalisées chaque année ou presque avec un échantillon de ménages représentatif au plan national. Elles portent sur leurs caractéristiques et comprennent des questions liées à l'élevage. C'est le Bureau des statistiques de l'Ouganda qui les réalise (UBOS).
- (iii) Tous les dix ans, des enquêtes sur l'agriculture et l'élevage sont réalisées. Elles fournissent un ensemble de données limitées relatif à chaque ménage dans le pays. Cet ensemble constitue une norme de référence qui permet de corriger et de juger les données des dossiers administratifs. Habituellement, le MAAIF et l'UBOS les réalisent conjointement.

Les enquêtes n'étant pas toujours disponibles, le MAAIF utilise en premier lieu les données de l'élevage des dossiers administratifs pour ses activités quotidiennes, ainsi que pour la planification et le budget annuels.

La collecte et l'archivage administratif des données de l'élevage

Le personnel des autorités locales ou régionales est responsable de la collecte répétée de données de l'élevage.

Au niveau local, les agents vétérinaires et de l'élevage apportent un service de vulgarisation aux ménages ruraux, et il leur est demandé de collecter des données relatives à l'élevage. Au niveau du district, les agents vétérinaires et de l'élevage dirigent et supervisent leurs activités.

Au niveau du district, l'agent vétérinaire et de l'élevage local collecte les données selon une méthode détaillée. Le choix des données collectées dépend des besoins des autorités locales ou régionales. Aucune méthode commune n'est utilisée dans tout le pays.

Tous les mois, l'agent vétérinaire et de l'élevage réunit les données de plusieurs sous-districts et soumet un tableur type au MAAIF. Les agents vétérinaires du district sont obligés de collecter les données de l'élevage et de les soumettre au MAAIF par l'intermédiaire de leur chef administratif respectif.

Quelles sont les données de l'élevage régulièrement collectées ?

Le tableur de données de l'élevage que les districts rassemblent et soumettent au MAAIF

comprend des informations générales sur : la pluviométrie, les ressources hydriques disponibles et les conditions de pâturage dans le district. Ensuite ces données sont rapportées à plusieurs domaines, y compris :

- 'L'apparition de foyers de maladies contagieuses'
- 'La rage'
- 'Autres cas cliniques traités'
- 'Lutte contre les tiques'
- 'Tests de bains parasitocides'
- 'Activités de laboratoire'
- 'Stocks de vaccins'
- 'Services d'inspection vétérinaire'
- 'Déplacements des animaux dans le pays en fonction des lois relatives aux animaux'
- 'Insémination artificielle'
- 'Activités de régulation vétérinaire'
- 'Inspection de la viande'
- 'Vaccination'
- 'Mise en quarantaine des animaux et autres restrictions'
- 'Production animale'
- 'Types de systèmes de production animale dans le district'
- 'Marchés de bétail'
- 'Cuirs et peaux'
- 'Personnel et puissance de véhicule'.

De la qualité et de l'utilisation des données de l'élevage

Les données de l'élevage collectées, utilisées conjointement avec d'autres sources de données, fournissent une base importante d'information pour le MAAIF. Elles sont destinées à la formulation et la mise en œuvre des politiques dans le secteur. Compte tenu des ressources, du personnel et des capacités techniques limités, la précision, l'exhaustivité et les délais de transmission sont insuffisants tant au niveau des autorités locales qu'au niveau national.

La collecte de données ne fait pas partie des priorités des agents de l'élevage du sous-district, car ils sont amenés à répondre aux besoins les plus pressants des fermiers. Les données d'un district sont souvent basées sur l'extrapolation de données existantes et ne sont pas transmises régulièrement au MAAIF. Le département des statistiques du MAAIF est géré par deux personnes qualifiées qui ne disposent ni d'une base de données des statistiques agricoles ni du logiciel approprié. En fonction des besoins, la direction des ressources animales assigne un agent à la collecte des données. Selon le Plan d'investissement et de la

stratégie de développement du secteur agricole (DSIP), de 2010/11 - 2014/15 : 'UBOS et MAAIF ... n'ont jamais réussi à mettre en place un système de statistiques de collecte annuelle de données nationalement représentatives de la production agricole. Malgré différentes tentatives, celles-ci ont échoué'.

De plus, comme il n'est pas facile de combiner les données socio-économiques à celles de l'élevage, le MAAIF éprouve de la difficulté à formuler et à mettre en œuvre des politiques qui contribuent à la croissance du secteur de l'élevage, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté, objectifs majeurs du Plan de développement national 2010/11 - 2014/15.

Données de l'élevage : améliorer la qualité et la quantité

Le MAAIF reconnaît que la collecte de données de l'élevage laisse à désirer en Ouganda. De plus, le Plan d'investissement et de développement stratégique du secteur agricole de 2010 vise à l'établissement d'un « service de statistiques agricole opérationnel qui fournit de l'information pertinente dans les délais aux acteurs du secteur ».

Selon les lois de 2008 sur les statistiques, UBOS est chargé de la gestion et de la coordination des activités de collecte de données dans le pays. Cependant, UBOS ne dispose pas de personnel sur le terrain et devrait collaborer avec le MAAIF et le ministère chargé des autorités locales pour améliorer le système de collecte répétée de données de l'élevage, d'analyse et de diffusion afin de le rendre cohérent avec le développement d'un modèle de base national. Ainsi, les données de l'élevage seront intégrées à d'autres données, y compris les statistiques socio-économiques. Ceci permettrait de déterminer et de mettre en œuvre les investissements destinés à aider les plus démunis dépendants de l'élevage et les autres acteurs de la filière de l'élevage.

Pour toute information supplémentaire, consultez :

www.africalivestock.data.org

Ou contactez :

Joseph Sserugga, Responsable du système d'information, Département des ressources animales, MAAIF, jsserugga@yahoo.com

Ugo Pica-Ciamarra, Économiste spécialiste de l'élevage, FAO
ugo.picaciamarra@fao.org